



L'ÉT NCELLE

QUE CE SOIT CELLE DE L'INTELLIGENCE, INDISPENSABLE POUR COMPRENDRE CE QUE NOUS VIVONS OU SUBISSONS, OU CELLE DONT ON A BESOIN POUR ALLUMER LES FEUX DE LA COLÈRE QUAND ELLE SE FAIT NÉCESSAIRE.

**N° 24
SEPTEMBRE/OCTOBRE 2013**

SOMMAIRE

- (p. 1) Halte aux trésoreries insalubres – Ne rien lâcher !
- (p. 2) Retraite : ce n'est pas fini
- (p. 3) CAPL révision de l'évaluation
- (p. 4) Bla bla bla – Défendez vos droits

Halte aux trésoreries insalubres !

Les trésoreries de proximité sont les parents pauvres de la DDFIP. Pire, ce sont même les oubliées de la fusion. Les vitrines d'une fusion réussie sont les SIP et la DDFIP de Melun vers qui la majeure partie du budget va.

La CGT le constate lors de chaque réunion du CHS CT et n'a de cesse de marteler à notre Direction : « Quand donnerez-vous, en plus des moyens humains et techniques, des lieux de travail décents aux agents des Finances Publiques et notamment à ceux évoluant dans les trésoreries ? »

La preuve par l'exemple :

La trésorerie de La Ferté sous Jouarre est l'une des priorités de la CGT tant elle représente la désaffection de notre Direction. Tel le poème de Lamartine, le « temps y a suspendu son vol » :

- l'ensemble des locaux est vétuste (les murs s'effritent, la peinture s'écaille),
- le sol inégal a déjà provoqué plusieurs chutes
- le mobilier, d'un autre âge, est inadapté
- l'électricité est défaillante tout comme la chaudière qui, ayant connu un début d'incendie l'année dernière, ne passera certainement pas le prochain hiver
- quant au local d'archives, situé à la cave, ses 70 % de taux d'humidité le rendent insalubre

La CGT, à travers le CHS CT, combat pour que chacun puisse travailler dans des conditions décentes. C'est par votre soutien et notre persévérance que nous y arriverons.

A l'image du résultat obtenu à la trésorerie de Claye-Souilly. Après plusieurs années d'acharnement, son accueil a enfin été mis aux normes, que ce soit en terme d'ergonomie, d'accessibilité aux PMR (personnes à mobilité réduites) ou encore de confort de travail.

C'est pour ces « happy end » que la CGT se bat avec vous et pour vous. Et c'est pour que tous les agents, de quelques filières qu'ils soient, puissent travailler dans des conditions décentes et dans des locaux adaptés que la CGT continuera de se battre.

Ne rien lâcher !

Licenciements dans le privé, suppressions d'emplois, gel des salaires et du point d'indice dans la Fonction Publique, nouvelles attaques contre les retraites : il faut stopper l'austérité !

La participation de 370 000 salariés à près de 200 rassemblements et manifestations le 10 septembre démontre que les salariés ne se résignent pas à la baisse des pensions, à l'allongement de la durée de cotisations et à tout nouveau recul.

Cette première mobilisation contredit l'échec pronostiqué par les défenseurs de ce cinquième plan sur les retraites en 20 ans.

Le projet de loi sur les retraites qui a été présenté le 18 septembre prochain au Conseil des ministres doit être combattu. La CGT Finances Publiques estime indispensable le renforcement de la mobilisation.

Suppressions d'emplois, postes vacants, restructurations, suppressions et fusions de services, travaux sur sites, restructurations immobilières, dégradation des conditions d'accueil du public, mises à mal des missions et des conditions de travail, remises en cause des règles de gestion : il faut stopper la démarche stratégique !

Le contexte dans lequel s'inscrit la démarche stratégique est la poursuite des suppressions d'emplois avec un budget 2014 qui prévoit, notamment, 2564 suppressions d'emplois à Bercy (25 000 depuis 2002) et la réduction drastique des dotations budgétaires.

Prenant appui sur les luttes et initiatives d'actions menées au plan local, la CGT Finances Publiques travaille aux convergences des luttes du niveau interprofessionnel au niveau Fonction Publique pour donner un prolongement à la grève du 10 septembre.

La CGT participe à la réalisation de l'unité sur la base des revendications.

La mise en échec de la politique du gouvernement et, à la DGFIP, des orientations de la démarche stratégique passe par un développement des mobilisations, de toutes natures, du local au national, du sectoriel à l'interprofessionnel.

Ces batailles, ces luttes passent aussi par le renforcement de la CGT Finances Publiques. Rejoignez le syndicalisme interprofessionnel de résistance, de luttes, de propositions et de revendications !



RÉFORMER LE FINANCEMENT : L'ÉQUATION INCONTOURNABLE

Si l'on veut sortir notre système de retraite de la dynamique régressive qui consiste, notamment, à reculer l'âge de la retraite, diminuer le taux de remplacement, allonger la durée de cotisations, il faut assurer un niveau de ressource pérenne et croissant. Il faut réformer en profondeur le financement.

La CGT propose notamment :

- la suppression des exonérations et l'instauration de la double modulation des cotisations dites « patronales » (10 Mds) ;
- l'élargissement de l'assiette de cotisations à l'épargne salariale (intéressement, participation...) et aux primes pour les fonctionnaires (10 Mds) ;
- la mise à contribution des revenus financiers des entreprises (20 Mds). et enfin l'augmentation tant que de besoin des cotisations (en priorité les cotisations dites « patronales »).

Le financement durable de la protection sociale et donc du système de retraite passe également par la conquête de l'emploi pérenne, bien rémunéré avec de bonnes conditions de travail. On estime par exemple que le seul respect de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes apporterait un solde positif de 5 milliards d'euros dès 2015 et près de 10 milliards d'euros en 2020.

TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS ?

Une étude (1) menée en Europe dans 27 pays et qui a permis d'interroger 400 000 personnes depuis 2004 montre que l'espérance de vie a augmenté, de 2004 à 2011, de près de 2 ans pour les hommes et les femmes. Bonne nouvelle mais le problème est que l'espérance de vie en bonne santé, quant à elle, recule.

L'étude estime que l'espérance de vie en bonne santé pour une femme à la naissance est de 74 % de sa vie. Elle était de 77 % en 2004. Durant la période 2004/2011, les femmes ont gagné 2 ans d'espérance de vie mais aussi 2,5 années de vie pendant lesquelles elles souffriront d'incapacités. Autrement dit, elles ont perdu 6 mois de vie en bonne santé.

Un homme naissant aujourd'hui devra vivre, en moyenne, pendant 16 ans avec des incapacités. En 2004, ce chiffre était de 15 ans.

(1) Enquête de l'INSERM publiée au printemps 2013

UN FINANCEMENT « ÉQUILIBRE » ?

Selon les projections du gouvernement, les mesures annoncées permettront en 2040 des économies annuelles de 16 milliards d'euros.

Officiellement, la facture est partagée entre les salariés, les retraités et les entreprises. Partagée entre les salariés et les retraités, c'est sûr. Avec les entreprises, certainement pas. Qu'on en juge !

Les retraités vont contribuer à hauteur de 3,7 milliards d'euros. 2 milliards d'euros par le biais du report de la revalorisation des pensions du 1^{er} avril au 1^{er} octobre et 1,7 milliards par le biais de la fiscalisation des majorations de pension obtenues au titre des enfants élevés.

Les salariés vont contribuer à hauteur de 8,8 milliards d'euros. 3,2 milliards d'euros du fait de la hausse des cotisations retraite (salariés du privé) et 5,6 milliards du fait de l'allongement de la durée de cotisation (salariés du privé et du public). Il est également prévu 300 millions d'euros d'économies de gestion.

Restent donc 3,2 milliards d'euros à la charge des entreprises (hausse des cotisations). Soit 20 % seulement de la facture...qui, en fait, seront eux aussi supportés par les salariés et les retraités puisque le gouvernement s'est engagé à compenser ce « surcoût » pour les entreprises de même que la future contribution au financement du dispositif de la pénibilité par une baisse des cotisations patronales à la branche famille de la Sécurité Sociale qui sera, elle, compensée...par une hausse de la fiscalité (CSG ou TVA) !

L'ALLONGEMENT DE LA DUREE DE COTISATION : LES JEUNES PRIS DANS UN ETAU

“ L'allongement de la durée de cotisation signifie pour les jeunes être au chômage aujourd'hui et toucher une retraite incomplète demain », a dénoncé l'UNEF, le principal syndicat étudiant.

Depuis les années 1990, l'âge de fin d'études est resté stable à environ 21 ans mais le marché du travail s'est considérablement dégradé ce qui a conduit à faire reculer l'âge de rentrée dans la vie active. Ainsi, selon les chiffres du Ministère des affaires sociales, la durée moyenne de cotisation à 30 ans a reculé d'environ 10 trimestres (2 ans et demi) entre les générations 1954 et 1974.

ANNEE DE NAISSANCE			DUREE DE COTISATION
1958	1959	1960	41 ans et 3 trimestres
1961	1962	1963	42 ans
1964	1965	1966	42 ans et un trimestre
1967	1968	1969	42 ans et 2 trimestres
1970	1971	1972	42 ans et 3 trimestres
1973 et après			43 ans

CAP Locales - Révision d'évaluation 2013

Le bilan

	Nombre de recours hiérarchique	Nombre de dossiers présentés en CAPL	Nombre de réductions mises en réserve pour la CAPL	Nombre de dossiers défendus par les élu(e)s CGT	Réduction de 2 mois	Réduction de 1 mois	Modification de l'appréciation générale
CATEGORIE C	21	13	2 mois : 2 1 mois : 4*	7	2	2	3
CATEGORIE B	20	15	2 mois : 4 1 mois : 6	8	1	3	3
CATEGORIE A	10	8	2 mois : 1 1 mois : 2	1	0	1	0
TOTAL	51	36	2 mois : 7 1 mois : 12	16	3	6	6

* dont une réduction d'un mois pour l'échelon terminal

51 recours hiérarchiques pour 36 dossiers présentés en CAPL, cela signifie que 15 agents (30 %) ont renoncé à saisir la CAPL après le recours hiérarchique. Or, seuls 4 agents ont obtenu pleine satisfaction après le recours hiérarchique. Malgré un rejet partiel de leurs demandes, 11 collègues ont donc renoncé à saisir la CAPL. Des chefs de services auraient-ils tenté de les dissuader de saisir la CAPL après leurs recours ?!!

Dans les CAPL des C et des A, toutes les réductions mises en réserve ont été attribuées. Cela n'a pas été le cas dans la CAPL des B où une réduction de 2 mois et deux réductions de 1 mois n'ont pas été attribuées sur décision de la Direction malgré la demande de la CGT Finances Publiques. Une décision d'autant plus regrettable que les réductions non attribuées ne sont plus reportables comme cela était possible auparavant.

A noter aussi que la CAPL des B a été convoquée le jour de l'examen professionnel de B en A (un comble !) ce qui a eu pour conséquence directe d'empêcher l'élue de FO de siéger et de défendre ses dossiers.

Au-delà de ces résultats, les débats ont permis de constater à quel point l'entretien d'évaluation pouvait parfois être source de crispations voire de conflits entre un agent (un cadre A en l'occurrence) et son supérieur hiérarchique. Dans la plupart des cas, les désaccords sont forts et mettent en évidence un environnement professionnel dénué de sérénité.

L'implication des organisations syndicales dans les différentes CAP est donc primordiale pour défendre les intérêts des agents. D'une part, elle permet aux agents de mieux se défendre personnellement (faire appel est un droit, notamment celui de faire examiner ses arguments par des tiers et de faire l'objet d'une évaluation moins partielle). D'autre part, elle permet aux élus de discuter pied à pied avec les représentants de la Direction de situations anormales au niveau d'un service ou du département.

La leçon à tirer : n'hésitez pas à utiliser vos droits notamment celui de faire appel de votre évaluation. C'est a minima pouvoir dire ce que l'on pense, contester une appréciation parfois injuste et non fondée mais cela peut permettre aussi de rétablir un point de vue objectif et ainsi d'être réhabilité et évalué à sa juste valeur.

Valeur du point : de mal en pis !

La CGT ne se résignera pas à considérer comme un fait acquis le gel de la valeur du point d'indice depuis maintenant plus de 3 ans. Oui, la dernière revalorisation remonte au 1^{er} juillet 2010 et la prochaine, le gouvernement l'a déjà annoncé, n'interviendra pas en 2014 !

Le gel de la valeur du point d'indice, intervenu après des années d'augmentations parcimonieuses en retrait par rapport à l'inflation, entraîne des pertes de pouvoir d'achat vertigineuses pour tous les agents.

Depuis juillet 2010, le décrochage avec l'indice des prix à la consommation avoisine les 6 % ! Plus d'un millions de fonctionnaires sont « smicardisés » et la rémunération indiciaire d'un agent de catégorie A qui débute est à peine supérieure de 12 % par rapport au SMIC.

6 % de perte de pouvoir d'achat, c'est une perte mensuelle de 90 € pour un agent qui en gagne 1 500 € et de plus de 1 000 € sur l'année.



LE MINISTRE DU BUDGET A MELUN : BLA, BLA, BLA....

Mr Bernard CAZENEUVE, ministre du budget, accompagné de Mr Bruno BEZARD, Directeur général de la DGFIP est venu, jeudi 12 septembre, faire une petite opération de communication à la Cité administrative de Melun. Cette visite a donné lieu à un grand remue-ménage à Melun, à la Cité administrative comme au siège de la DDFIP, avenue Thiers. Là le karcher pour nettoyer le bâtiment, ici l'affolement des directeurs....

Après une visite dans les services (accueil, SIP, SIE), deux réunions ont eu lieu entre les organisations syndicales et le conseiller social, puis avec le ministre. A chaque fois, le même discours : les efforts demandés ont soi disant pour but de préserver les services publics !

Au programme : démarche stratégique... pardon, projet stratégique !!!

En clair, toujours et encore des suppressions d'emploi, des fusions de services, des concentrations de services excentrés, donc des conditions de travail qui vont se dégrader encore plus !!! Si, si c'est possible....

Voyant que la mayonnaise ne prenait pas, le ministre a promis des créations de services et des créations d'emplois là où cela sera nécessaire...mais qui seront, on le sait, financés par des redéploiements, donc un peu plus de suppressions ici pour quelques créations là. Autre promesse, mais qui n'engage que ceux qui y croient : un véritable plan contre la fraude fiscale. Mais aucune précision, pour l'instant cela reste un vœu pieux ...

La CGT FINANCES PUBLIQUES 77, quant à elle, n'a pas hésité à répéter au ministre comme à son conseiller social, comme elle l'a dit à maintes reprises à la DDFIP 77 que les agents dans ce département souffrent au travail !

La CGT FINANCES PUBLIQUES 77 a ainsi rappelé :

- **le gel du point d'indice et la perte mensuelle que chaque agent subit**
- **les conditions de travail qui se dégradent du fait des suppressions d'emploi et des concentration de services, à l'instar de ce qui se passe à NOISIEL où les agents sont pressés comme des sardines....**
- **le manque de perspectives de carrière, que ce soit pour les promotions par tableau d'avancement, par liste d'aptitude ou par concours**

AVEC LA CGT FIP 77, SE BATTRE POUR GAGNER !!!

Demander à faire intégrer dans sa carrière les années passées à l'EDUCATION NATIONALE peut paraître tout simple. Sauf qu'en SEINE ET MARNE, rien n'est simple. Ainsi, une collègue a déposé plusieurs demandes à compter de... 2005 mais la Direction les a égarées ! Oui, vous avez bien lu, « égarées » !!!

Comprenant que cela traînerait et que l'administration prendrait tous les prétextes pour lui refuser ce droit des plus élémentaires, elle a donc renouvelé, pour la 5^{ème} fois, sa demande en 2012.

Avec le soutien et l'appui de la CGT FIP 77, les démarches entreprises vont finalement permettre à cette collègue de voir intégrer ses années passées à l'EDUCATION NATIONALE aussi bien pour son ancienneté administrative (passage de AA1er cl 5^{ème} échelon à AAP 2 6^{ème} échelon) que pour le calcul de ses annuités comptant pour la retraite.

Preuve en est pour ceux qui en douteraient qu'en ne restant pas isolé, en se battant avec la CGT FIP 77... on gagne ! Avec la CGT Finances Publiques 77, défendez vos droits !



BULLETIN DE CONTACT OU D'ADHESION

J'adhère à la CGT (1)

Je souhaite recevoir les informations de la CGT (1)

Nom : Prénom :

Résidence : Service :

Tel : Adresse électronique :

Date : Signature :

(1) rayer la mention inutile

A remettre à un(e) correspondant(e) de la CGT sur votre site